



Communiqué de Presse

Lundi 24 octobre 2016

La stratégie du tourisme durable du Parc des Alpilles validée et renouvelée pour 5 ans par l'Europe.

Depuis 2009, le Parc naturel régional des Alpilles est reconnu par l'Europe au travers de la Fédération Europarc pour son action vertueuse en matière de tourisme durable.

La Fédération Europarc, créée en 1973, est la plus grande Organisation Non Gouvernementale qui représente les parcs nationaux, naturels et les autres espaces protégés d'Europe avec environ 400 adhérents de 36 pays européens. L'objectif d'Europarc est de faciliter la coopération internationale afin d'améliorer la conservation des patrimoines naturels et culturels communs pour les sauvegarder pour les générations futures. A ce titre, la Fédération reconnaît l'action des espaces naturels en faveur du tourisme durable au travers de la « Charte européenne du tourisme durable ». Charte dans laquelle le Parc naturel régional des Alpilles est engagé depuis 2009.

Cette reconnaissance offre une visibilité au Parc naturel régional des Alpilles au sein d'un réseau international. Il s'agit d'une plus-value pour asseoir la légitimité du Parc à s'investir dans le développement d'un tourisme durable mais aussi pour aller chercher des financements auprès de partenaires.

En mars 2016, le Parc des Alpilles a présenté le travail mené au cours des cinq dernières années ainsi que la nouvelle stratégie pour la période 2016-2020 lors des 2^{èmes} Rencontres du Tourisme durable dans les Alpilles qui ont réuni de nombreux professionnels du secteur.

Cette stratégie, fruit des enseignements de la première période de mise en œuvre et d'une large concertation menée avec les acteurs locaux, a été présentée à la fédération Europarc fin 2015 et approuvée par cet organisme mi-2016. Elle porte sur 5 nouveaux axes : structurer les filières de tourisme durable, qualifier l'offre de tourisme durable, faire connaître la destination de tourisme durable, forger une culture Parc et organiser la gouvernance. Au sein de chaque axe ont été prévues des actions portées par le Parc et ses partenaires et qui concernent des sujets aussi variés que : l'élaboration d'un schéma d'itinéraires cyclables, le développement d'une offre agritouristique, l'accompagnement des hébergements de groupes, la poursuite du marquage et la mise en réseau des professionnels du tourisme, faire des habitants des ambassadeurs du Parc, etc.

Le 29 septembre dernier, le Parc des Alpilles a reçu la réponse officielle de la fédération Europarc qui a confirmé le renouvellement de la stratégie jusqu'en 2020 en précisant que le Parc des Alpilles « est retenu comme un exemple de bonne pratique à diffuser à l'échelle européenne notamment sur la manière d'associer largement les parties prenantes à la co-construction de la stratégie et le fait d'avoir des postes mutualisés tourisme à l'échelle de la Région ».

Cette bonne nouvelle pour tous les professionnels du tourisme des Alpilles était accompagnée d'une invitation à venir chercher en main propre un diplôme au Parlement Européen début décembre. Une délégation menée par le Président du Parc, Jean Mangion, se rendra à Bruxelles afin de recevoir la précieuse récompense.

Cette reconnaissance vient valider et asseoir la nouvelle stratégie d'ores et déjà mise en œuvre par le Parc et les acteurs du secteur sous la coordination de la nouvelle chargée de mission Tourisme, Marianne Dispa. Marianne, fraîchement arrivée du Parc naturel régional Scarpe-Escaut où elle a œuvré sur les mêmes thématiques pendant 7 ans, a pris la suite de Lydie Defos du Rau, partie sous d'autres auspices en terres languedociennes. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite.

Plus d'informations : Marianne Dispa, Chargée de mission tourisme et loisirs durables m.dispa@parc-alpilles.fr